

01. Le matériau bois stocke du carbone. © Pascal Charoy.



BOIS ET BAS CARBONE Nouvelles annonces gouvernementales ↑

Le 19 avril dernier, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont signé aux côtés de Luc Charmasson, président du Comité stratégique de filière bois, un avenant au contrat stratégie de la filière signé en 2018. Cette actualisation du contrat, dans la perspective du plan France Relance, affirme trois objectifs majeurs :

- L'optimisation du puits de carbone du secteur forêt-bois au service des transitions écologiques et bas carbone.
- Une mobilisation renforcée de la filière et de l'État en faveur de la souveraineté industrielle de la France, en cohérence avec le potentiel forestier national et par un soutien aux implantations industrielles et à la relocalisation d'unités de transformation de bois.
- Une coopération intra et inter-filières pour renforcer les compétences, et optimiser le fort potentiel d'emploi du secteur forêt-bois, notamment en milieu rural.

À l'occasion de ce Comité stratégique, les ministres ont pu réaffirmer la détermination du gouvernement dans la transition bas carbone et présenter plusieurs nouveautés, notamment en lien avec le plan France Relance, pour accélérer le développement de la filière bois-forêt :

- Une nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments neufs (RE2020) qui encourage la mixité des matériaux.

- Un soutien renforcé à l'Accélérateur de croissance filière bois pour les PME et les ETI à hauteur d'un million d'euros.

- Un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois ouvert.

« La filière bois, tout à fois filière de tradition et d'avenir, est mobilisée pour rebondir et saisir les opportunités de la relance, son matériau et ses produits rencontrant une attente des concitoyens pour leurs qualités : durables, renouvelables, recyclables, non émetteurs et stockant le carbone », a souligné pour sa part Luc Charmasson.

UN GUIDE SUR LE STOCKAGE DE CARBONE

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) met à la disposition des acteurs de la forêt et de la filière bois un guide sur les rôles essentiels que joue la forêt dans la lutte contre le changement climatique. Cet ouvrage de 40 pages présente de manière didactique le cycle de carbone en forêt (dont le captage et le stockage de carbone) et les effets induits par les différents usages du bois, comme le stockage dans les produits à longue durée de vie et l'évitement d'émissions de carbone d'origine fossile. Il décrit comment ces mécanismes interagissent en s'appuyant sur les derniers résultats des programmes de recherche. Il présente ensuite des leviers d'action et les outils disponibles pour favoriser les enjeux de la lutte contre le changement climatique dans le cadre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle. *Le guide est téléchargeable sur le site de Fansylva :*

<https://www.fransylva.fr/actualite/voir/1874/n:268>



5,5 M€ D'AIDES À LA FILIÈRE GRAINES ET PLANTS

Dans le cadre de son plan de relance pour la filière forêt-bois, le gouvernement va octroyer 5,5 M€ d'aides pour moderniser la filière forestière amont. Un million d'euros sera investi dans les vergers à graines de l'État et 4,5 millions d'euros seront répartis entre les pépiniéristes forestiers et les reboiseurs. L'appel à projets réalisé dans ce cadre a été un succès : 97 dossiers ont été désignés lauréats et bénéficieront donc des financements prévus. « Les lauréats de l'appel à projets "Investissements productifs dans la filière graines et plants" du plan France Relance, lancé en décembre 2020, pourront bénéficier d'une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour la modernisation et l'augmentation de leurs capacités de production », a annoncé le ministère de de l'Agriculture, le 14 avril dernier. « Cette enveloppe renforcée permettra de financer des outils et matériels performants accompagnant

chaque acteur vers plus de compétitivité et de résilience face aux défis climatiques. »

Ce soutien à l'investissement permettra aux pépiniéristes de mieux gérer l'eau et la protection des plants face aux aléas climatiques (environ 60 % des fonds). Les entreprises de reboisement pourront améliorer le transport et la conservation des plants (environ 40 % des fonds).